

SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA LOIRE

Réception par le préfet : 23/06/2016

Publication : 27/06/2016

**BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

REUNION DU 9 JUIN 2016

**DECISION**

Numéro 16 - 05 - 042

**Décision 2 : L'attribution du marché portant sur la réfection des façades du CIS de Saint-Etienne - la Métare.**

Le Bureau du Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Loire, convoqué le 11 mai 2016 s'est réuni le 9 juin 2016 à partir de 16 heures au SDIS, 8 rue du Chanoine Ploton à Saint-Etienne.

Le quorum de l'assemblée était atteint (5 membres présents sur un total de 5 administrateurs).

*Étaient présents* : Marianne Darfeuille (Vice-présidente) ; Georges Dru (Vice-président) ; Claude Giraud (Vice-président) ; Claude Liogier (membre du bureau) ; Bernard Philibert (Président).

**Exposé du rapport effectué par le Président :**

Le présent marché a pour objet la réfection des façades du centre d'incendie et de secours de Saint-Etienne la Métare. Cette consultation s'inscrit dans le cadre du projet global d'extension de cette caserne.

Ce marché, estimé à 261 500 euros HT, a été lancé le 4 avril 2016 selon la procédure adaptée.

Ce marché a été décomposé en 4 lots :

- Lot n° 1 : Façades
- Lot n° 2 : Menuiseries intérieures/extérieures et occultations
- Lot n° 3: Eclairage architectural
- Lot n° 4: Enseignes

La date limite de réception des offres était fixée au 4 mai 2016.

Les offres reçues ont été analysées sur la base des critères suivants :

- ✓ Prix : 60 %
- ✓ Valeur technique : 40 %

La commission des marchés s'est réunie le 9 juin 2016 afin d'émettre un avis concernant l'attribution de ce marché et d'autoriser le Président à signer toutes les pièces du marché.

**Vu le rapport présenté par le Président,  
le Bureau prend la décision suivante :**

**Article 1 :**

En ce qui concerne le lot n°1 « façades », la candidature de la Société COMPAGNIE FRANCAISE DES FACADES est déclarée irrecevable puisque cette société a été mise en liquidation judiciaire par jugement du Tribunal de commerce de Saint-Etienne du 8 juin 2016.

**Article 2 :**

Conformément à l'avis rendu par la commission des marchés réunie le 9 juin 2016, le Bureau du Conseil d'administration décide d'attribuer le marché portant sur la réfection des façades du CIS de Saint-Etienne - la Métare comme suit :

<i>Lots</i>	<i>Sociétés retenues</i>
Lot 1 <i>Façades</i>	<b>ALLIANCE ECOCONSTRUCTION</b> 8 rue Emile Zola 69150 DECINES
Lot 2 <i>Menuiseries</i>	<b>MENUISERIE GENEVRIER</b> Avenue Benoît Fourny BP 132 Parc Beaunier 42163 ANDREZIEUX BOUTHEON Cedex
Lot 3 <i>Eclairage architectural</i>	<b>FOREZIENNE D'ELECTRICITE DOUSSON</b> 39 rue Gustave Delory – BP 15 42964 SAINT-ETIENNE Cedex 09
Lot 4 <i>Enseignes</i>	<b>JS CONCEPT</b> 7 rue Simone de Beauvoir – ZA la Bargette 42270 SAINT PRIEST EN JAREZ

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-284210242-20160609-16-05-042-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/06/2016

Publication : 27/06/2016

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/06/2016

Publication : 27/06/2016

**Article 3 :**

Dans l'hypothèse où la société retenue pour le lot n°1 ne fournirait pas les justificatifs de sa candidature dans les délais impartis, le candidat classé immédiatement après (conformément aux préconisations du rapport d'analyse des offres) serait sollicité pour produire ses justificatifs et se verrait attribuer le marché le cas échéant. Si nécessaire cette procédure sera reconduite tant qu'il subsistera des offres recevables.

**Article 4 :**

Le Président est autorisé à signer toutes les pièces du marché.

**Décision adoptée à l'unanimité.**

Le Président du Conseil d'administration  
du Service départemental d'incendie  
et de secours de la Loire



Bernard PHILIBERT